



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.03.2007 Bulletin 2007/13

(51) Int Cl.:
G09F 17/00 ^(2006.01) **G09F 13/04** ^(2006.01)
G09F 13/18 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06300872.6**

(22) Date de dépôt: **09.08.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **BUBENDORFF Société Anonyme 68220 ATTENSCHWILLER (FR)**

(72) Inventeur: **Vallat, Philippe 1006, LAUSANNE (CH)**

(30) Priorité: **23.09.2005 FR 0552839**

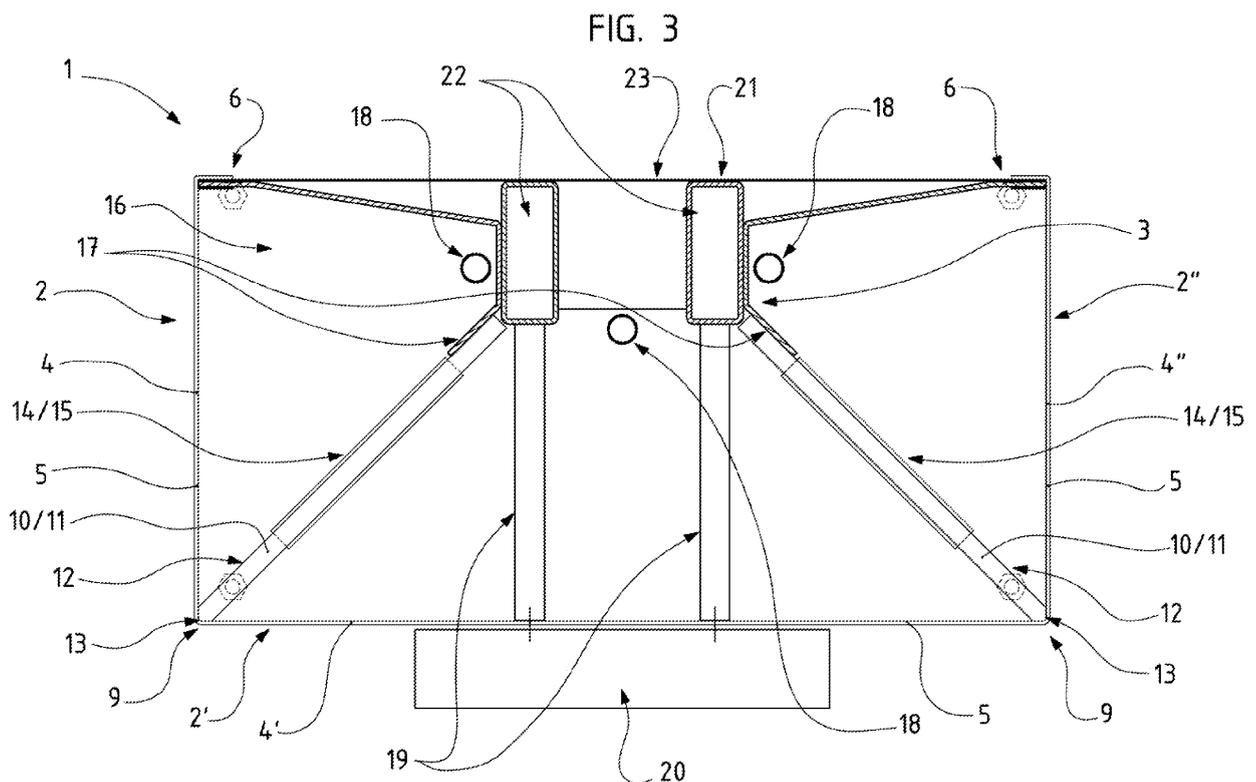
(74) Mandataire: **Rhein, Alain Cabinet Bleger-Rhein 17, rue de la Forêt 67550 Vendenheim (FR)**

(54) **Dispositif pour la présentation d'informations**

(57) L'invention concerne un dispositif (1) pour la présentation d'informations comportant, d'une part, au moins deux côtés adjacents (2, 2' ; 2'', 2''') constitués chacun par une paroi translucide (4, 4' ; 4'', 4'''), d'autre part, une structure (3) recevant une telle paroi translucide (4, 4', 4'') et, d'autre part encore et intérieurement, des moyens (18) pour assurer un éclairage par l'arrière des

parois translucides (4, 4', 4'').

Ce dispositif (1) comporte une toile translucide (5), constituant les parois (4, 4', 4'') des côtés (2, 2', 2'') du dispositif (1), et tendue par-dessus la structure (3) constituée, au moins au niveau de la jonction (9) des parois (4, 4' ; 4'', 4''') des côtés adjacents (2, 2' ; 2'', 2'''), par une armature (10) transparente ou translucide.



Description

[0001] La présente invention a trait à un dispositif pour la présentation d'informations.

[0002] Cette invention concerne le domaine de la fabrication des dispositifs conçus pour présenter une information, plus particulièrement une information de type technique, commerciale ou publicitaire. Cette invention trouvera une application toute particulière sous la forme d'un stand de présentation tel qu'un stand de foire.

[0003] L'on connaît, d'ores et déjà, des dispositifs de présentation d'informations adoptant la forme d'un objet tridimensionnel, notamment un boîtier ou analogue, comportant une pluralité de côtés dont certains au moins sont réalisés en un matériau translucide et sur lesquels figurent des informations plus particulièrement rendues visibles sous l'effet de moyens d'éclairage que comporte, intérieurement, un tel dispositif et qui assurent le rétro-éclairage d'un tel côté.

[0004] Les côtés réalisés en un matériau translucide sont, usuellement, constitués par un panneau en matériau synthétique enchâssé dans un châssis ou rapporté sur une structure rigide. Ce châssis ou cette structure rigide sont visibles, notamment à l'arrière d'un tel panneau translucide, ce qui, plus particulièrement au niveau de la jonction entre deux côtés rétro-éclairés, est particulièrement inesthétique.

[0005] La présente invention se veut à même de remédier aux inconvénients des dispositifs de l'état de la technique par le biais d'un nouveau dispositif de présentation d'informations.

[0006] A cet effet, l'invention concerne un dispositif pour la présentation d'informations comportant, d'une part, au moins deux côtés adjacents constitués chacun par une paroi translucide, d'autre part, une structure recevant une telle paroi translucide et, d'autre part encore et intérieurement, des moyens pour assurer un éclairage par l'arrière des parois translucides, caractérisé par le fait qu'il comporte une toile translucide, constituant les parois des côtés du dispositif, et tendue par-dessus la structure constituée, au moins au niveau de la jonction des parois des côtés adjacents, par une armature transparente ou translucide.

[0007] Les avantages de la présente invention consistent en ce que l'armature transparente ou translucide laisse passer en grande partie, voire intégralement, la lumière émise par les moyens de rétro-éclairage. Une telle armature n'est, alors, aucunement visible à l'arrière de la toile, plus particulièrement au niveau de la jonction de deux côtés adjacents.

[0008] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à des modes de réalisation qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs.

[0009] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant aux dessins joints en annexe et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématisée et en perspective d'un dispositif de présentation d'informations conforme à la présente invention ;

5 - la figure 2 est une vue schématisée, en perspective et partielle correspondant à la partie supérieure de la structure que comporte le dispositif conforme à l'invention et par-dessus laquelle est tendue une toile ;

10 - la figure 3 est une vue schématisée, en coupe selon III-III et de dessus du dispositif illustré figure 2.

[0010] La présente invention concerne le domaine de la fabrication des dispositifs conçus pour présenter une information, plus particulièrement une information de type technique, commerciale ou publicitaire. Si, dans la suite de la description, il sera, tout particulièrement, fait référence à un dispositif de présentation d'informations adoptant la forme d'un stand, notamment de foire, la présente invention n'y est nullement limitée.

[0011] Il a été illustré sur les figures en annexe un tel dispositif 1 de présentation d'informations qui adopte la forme d'un objet tridimensionnel (par exemple parallélépipédique) comportant une pluralité de côtés 2, 2', 2'' dont au moins deux 2, 2' ; 2', 2'' sont adjacents.

[0012] Ce dispositif 1 comporte une structure 3 recouverte par des parois translucides 4, 4', 4'' constituant, chacune, un côté 2, 2', 2'' de ce dispositif 1 et sur lesquelles figure une information.

[0013] A ce propos, on observera que les parois 4, 4', 4'' des côtés 2, 2', 2'' de ce dispositif 1 sont, en fait, constituées par au moins une toile translucide 5 tendue par-dessus ladite structure 3 et sur laquelle 5 figurent les informations apparaissant sur les différents côtés 2, 2', 2'' du dispositif 1. En fait et selon un mode préféré de réalisation, l'ensemble des parois 4, 4', 4'' du dispositif 1 est constitué par une seule et unique toile translucide 5 tendue par-dessus ladite structure 3.

[0014] Une autre caractéristique consiste en ce que le dispositif 1, plus particulièrement la toile 5 elle-même, comporte des moyens 6 pour mettre cette toile 5 sous tension par-dessus une partie au moins de la structure 3, plus particulièrement par-dessus au moins un élément de cette structure 3.

[0015] De tels moyens 6 de mise sous tension peuvent adopter la forme d'au moins un moyen élastique équipant la toile 5 au niveau ou à proximité du bord longitudinal 7 et/ou du bord latéral 8 d'une telle toile 5, ceci sur au moins une partie (mais de préférence sur l'intégralité) du pourtour de cette toile 5.

[0016] Un mode préféré de réalisation consiste en ce que le moyen élastique adopte la forme d'une corde élastique (de type tendeur ou analogue) traversant des ouvertures ménagées dans la toile 5, plus particulièrement à proximité du bord longitudinal 7 et/ou latéral 8 de la toile 5.

[0017] En fin de compte et selon un mode préféré de

réalisation, une telle toile 5 est tendue par-dessus ladite structure 3 à la manière d'une housse.

[0018] A ce propos, on observera qu'une telle toile 5 peut, de manière avantageuse, être au moins en partie de type extensible.

[0019] Une autre caractéristique consiste en ce qu'une telle toile 5 est réalisée au moins en partie en tissu et/ou au moins en partie en un matériau synthétique, notamment en un matériau plastique.

[0020] En fait, un mode de réalisation préféré consiste en ce que la toile est réalisée en un tissu enduit et/ou recouvert d'une matière synthétique, plus particulièrement en un tissu plastifié, notamment à l'aide de PVC.

[0021] Un tel tissu plastifié peut, alors, avantageusement, être de type extensible.

[0022] Tel qu'évoqué ci-dessus, une telle toile 5 est tendue par-dessus une structure 3 qui est, en fait, constituée par une pluralité d'armatures 10, 10' notamment assemblées de manière à définir un cadre, une ossature ou analogue, et par-dessus lesquelles est tendue la toile translucide 5.

[0023] A ce propos et selon une caractéristique de l'invention, cette structure 3 est constituée, au moins au niveau de la jonction 9 des parois 4 ; 4', 4' ; 4'' des côtés adjacents 2, 2' ; 2', 2'', par une armature 10 transparente ou translucide par-dessus laquelle ladite toile 5 est tendue.

[0024] Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, de rendre ladite armature 10 invisible à l'arrière de la toile 5 pour l'observateur, ceci au moins au niveau de la jonction des parois 4 ; 4', 4' ; 4'' des côtés adjacents 2, 2' ; 2', 2''.

[0025] Selon une autre caractéristique de l'invention, la structure 3 est encore constituée, notamment à proximité des bords longitudinaux 7 et/ou latéraux 8 de la toile tendue 5, par au moins une armature périphérique 10' par-dessus laquelle est tendue longitudinalement et/ou latéralement ladite toile 5, plus particulièrement le bord longitudinal 7 et/ou latéral 8 de celle-ci 5.

[0026] C'est, plus particulièrement, au travers de la tension longitudinale et latérale de cette toile 5 par-dessus de telles armatures périphérique 10' qu'est assurée la mise en place et le maintien de cette toile 5 sur la structure 3.

[0027] Selon un mode préféré de réalisation de l'invention, une telle armature périphérique 10' peut, là encore, être transparente ou translucide ce qui permet de rendre cette armature périphérique 10' invisible derrière la toile 5.

[0028] En fait et selon un premier mode de réalisation, une partie au moins des armatures 10, 10' de la structure 3, par-dessus lesquelles est tendue la toile 5, est constituée par au moins un élément de forme allongée, plus particulièrement une barre, un tube ou analogue, notamment transparent ou translucide.

[0029] Un mode particulier de réalisation consiste en ce qu'une telle armature 10, 10' transparente ou translucide sous forme d'un élément allongé est réalisée en

plexiglas, en polycarbonate ou analogue.

[0030] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, une partie au moins de ces armatures 10, 10', voire l'intégralité de ces armatures 10, 10' (figure 2 en annexe), est constituée par une plaque 11, 11' en contact avec la

toile tendue 5.
[0031] A ce propos, on observera que l'armature 10 que comporte la structure 3 au niveau de la jonction 9 entre les parois 4 ; 4', 4' ; 4'' de deux côtés adjacents 2, 2' ; 2', 2'' est, alors, constituée par une plaque 11 transparente ou translucide en contact avec la toile tendue 5.

[0032] Quant aux armatures périphériques 10', celles-ci peuvent, selon le cas, être constituées par une plaque opaque 11' (figures en annexe) ou par une plaque transparente ou translucide en contact avec la toile tendue 5.

[0033] Selon un premier mode de réalisation non représenté, une telle plaque 11, 11' peut présenter une courbure, conférant à une telle plaque 11, 11' la forme d'une portion longitudinale de tube, et par-dessus laquelle ladite toile 5 est tendue.

[0034] Cependant et selon un mode de réalisation préféré de l'invention, une telle plaque 11, 11' s'étend selon un plan formant un angle avec au moins une des parois 4, 4', 4'' du dispositif 1.

[0035] Un mode de réalisation préféré illustré sur les figures en annexe consiste en ce qu'une telle plaque 11 s'étend selon un plan formant un angle (de préférence proche, voire identique) avec les parois 4 ; 4', 4' ; 4'' de deux côtés adjacents 2, 2' ; 2', 2'' du dispositif 1.

[0036] Ce mode de réalisation permet, avantageusement, de répartir les efforts exercés sur une telle plaque 11 par la toile 5 sous tension.

[0037] On observera qu'une telle plaque 11, 11' comporte un chant 13, de préférence de forme arrondie, par-dessus lequel la toile 5 est tendue.

[0038] Finalement et en ce qui concerne la plaque 11, 11' transparente ou translucide, celle-ci peut être constituée par une plaque en plexiglas, en polycarbonate ou analogue.

[0039] Selon une caractéristique additionnelle, le dispositif 1 comporte des moyens 14 de montage de la plaque 11 transparente ou translucide constituant l'armature 10 que comporte la structure 3 au niveau de la jonction 9 des parois 2, 2' ; 2', 2'' des côtés adjacents 4, 4' ; 4', 4''.

[0040] Ces moyens de montage 14 sont, au moins en partie, constitués par des moyens 15 de maintien latéral d'une telle plaque 11. De tels moyens 15 de maintien latéral peuvent se présenter sous la forme d'au moins une pièce en « U », à l'intérieur de laquelle est engagée ladite plaque 11, et rendue solidaire d'un élément support 16 que comporte le dispositif 1, notamment en partie supérieure et en partie inférieure.

[0041] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, un tel élément support 16 est défini par une plaque 11' constituant une armature périphérique 10' telle que susmentionnée.

[0042] Selon une autre caractéristique de l'invention, ces moyens de montage 14 de la plaque 11 transparente

ou translucide peuvent, encore, comporter une aile 17 s'étendant longitudinalement par rapport à cette plaque 11 et rendue solidaire (notamment par boulonnage, rivetage, collage ou autre) de cette dernière 11.

[0043] L'ensemble de ces moyens de montage 14 permettent, avantageusement, de rigidifier la plaque 11 transparente ou translucide de manière à en éviter (ou tout du moins à diminuer) sa déformation sous l'effet des contraintes exercées sur cette plaque 11 par la toile 5 sous tension.

[0044] Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif 1 comporte des moyens d'éclairage 18 de ladite toile 5 conçus pour assurer un éclairage par l'arrière de cette toile 5 (rétro-éclairage).

[0045] De tels moyens d'éclairage 18 sont, alors, implantés intérieurement audit dispositif 1.

[0046] Compte tenu de la transparence ou de la translucidité des armatures 10 (plaque 11), de tels moyens d'éclairage 18 peuvent être disposés uniquement d'un même côté d'une telle armature 10. Cependant et selon un mode de réalisation préféré de l'invention illustré en annexe, de tels moyens d'éclairage 18 sont disposés de part et d'autre d'une armature 10 constituée par une telle plaque transparente ou translucide 11.

[0047] Encore une autre caractéristique de l'invention consiste en ce que le dispositif 1 comporte, intérieurement, des moyens 19 pour la fixation, extérieurement au dispositif 1 et sur ce dernier 1, d'un objet 20. Une telle fixation est, alors, réalisée au travers de la toile 5 qui peut comporter, à cet effet, des orifices pour le passage d'organes de fixation. De manière préférentielle, ces moyens de fixation 19 peuvent, là encore, être translucides ou transparents en sorte d'être invisibles pour un observateur.

[0048] Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif 1 comporte, encore, un châssis 21, notamment constitué par au moins un élément tubulaire 22, voire par un assemblage d'éléments tubulaires 22, 22'. C'est, plus particulièrement, d'un tel châssis 21 que sont rendus solidaires le ou les éléments supports 16, la ou les armatures 10, 10' de la structure 3, l'aile 17 des moyens de montage 14, les moyens d'éclairage 18, les moyens de fixation 19, voire encore un fond 23 que comporte ce dispositif 1.

Revendications

1. Dispositif (1) pour la présentation d'informations comportant, d'une part, au moins deux côtés adjacents (2, 2' ; 2', 2'') constitués chacun par une paroi translucide (4, 4' ; 4', 4''), d'autre part, une structure (3) recevant une telle paroi translucide (4, 4', 4'') et, d'autre part encore et intérieurement, des moyens (18) pour assurer un éclairage par l'arrière des parois translucides (4, 4', 4''), **caractérisé par le fait qu'il** comporte une toile translucide (5), constituant les parois (4, 4', 4'') des côtés (2, 2', 2'') du dispositif

(1), et tendue par-dessus la structure (3) constituée, au moins au niveau de la jonction (9) des parois (4, 4' ; 4', 4'') des côtés adjacents (2, 2' ; 2', 2''), par une armature (10) transparente ou translucide.

2. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la structure (3) comporte, notamment à proximité des bords longitudinaux (7) et/ou latéraux (8) de la toile (5) tendue, au moins une armature périphérique (10'), de préférence transparente ou translucide, par-dessus laquelle est tendue longitudinalement et/ou latéralement ladite toile (5), plus particulièrement le bord longitudinal (7) et/ou latéral (8) de celle-ci (5).

3. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'une** partie au moins des armatures (10, 10'), par-dessus lesquelles est tendue la toile (5), est constituée par au moins un élément de forme allongée, plus particulièrement une barre, un tube ou analogue.

4. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé par le fait qu'une** partie au moins des armatures (10 ; 10'), par-dessus lesquelles est tendue la toile (5), est constituée par une plaque (11 ; 11') en contact avec la toile tendue (5).

5. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'armature (10) que comporte la structure (3) au niveau d'une jonction (9) entre les parois (4, 4' ; 4', 4'') de deux côtés adjacents (2, 2' ; 2', 2'') est constituée par une plaque (11) transparente ou translucide en contact avec la toile tendue (5).

6. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, **caractérisé par le fait que** la plaque (11, 11'), notamment transparente ou translucide, s'étend selon un plan formant un angle avec au moins une des parois (4, 4', 4'') des côtés (2, 2', 2''), notamment adjacents, du dispositif (1) et comporte un chant (13), de préférence de forme arrondie, par-dessus lequel la toile (5) est tendue.

7. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon la revendication 6, **caractérisé par le fait que** la plaque (11) transparente ou translucide s'étend selon un plan formant un angle proche, voire identique, avec les parois (4, 4' ; 4', 4'') de deux côtés adjacents (2, 2' ; 2', 2'') du dispositif (1).

8. Dispositif (1) pour la présentation d'informations se-

- lon l'une quelconque des revendications 4 à 7, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1) comporte des moyens (14) de montage d'une plaque (11) transparente ou translucide constituant l'armature (10) que comporte la structure (3) au niveau de la jonction (9) des parois (4, 4' ; 4', 4'') des côtés adjacents (2, 2' ; 2', 2''), ces moyens de montage (14) étant au moins en partie constitués par des moyens (15) de maintien latéral d'une telle plaque (11). 5
10
9. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon la revendication 8, **caractérisé par le fait que** les moyens (14) de montage de la plaque (11) comportent, encore, une aile (17) s'étendant longitudinalement par rapport à cette plaque (11) et rendue solidaire de cette dernière (11). 15
10. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'armature (10, 10') transparente ou translucide est réalisée en plexiglas, en polycarbonate ou analogue. 20
11. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1), plus particulièrement la toile (5), comporte des moyens (6) pour mettre cette toile (5) sous tension par-dessus une partie au moins de la structure (3). 25
30
12. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la toile (5) est au moins en partie de type extensible et/ou est réalisée au moins en partie en tissu et/ou au moins en partie en un matériau synthétique, plus particulièrement en un tissu enduit et/ou recouvert d'une matière synthétique, notamment en un tissu plastifié. 35
13. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications 4 à 9, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1) comporte des moyens d'éclairage (18) disposés de part et d'autre d'une plaque (11) transparente ou translucide. 40
45
14. Dispositif (1) pour la présentation d'informations selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le dispositif (1) comporte, intérieurement, des moyens (19) pour la fixation, extérieurement au dispositif (1) et sur ce dernier, d'un objet (20), ces moyens de fixation (19) étant translucides ou transparents. 50
55

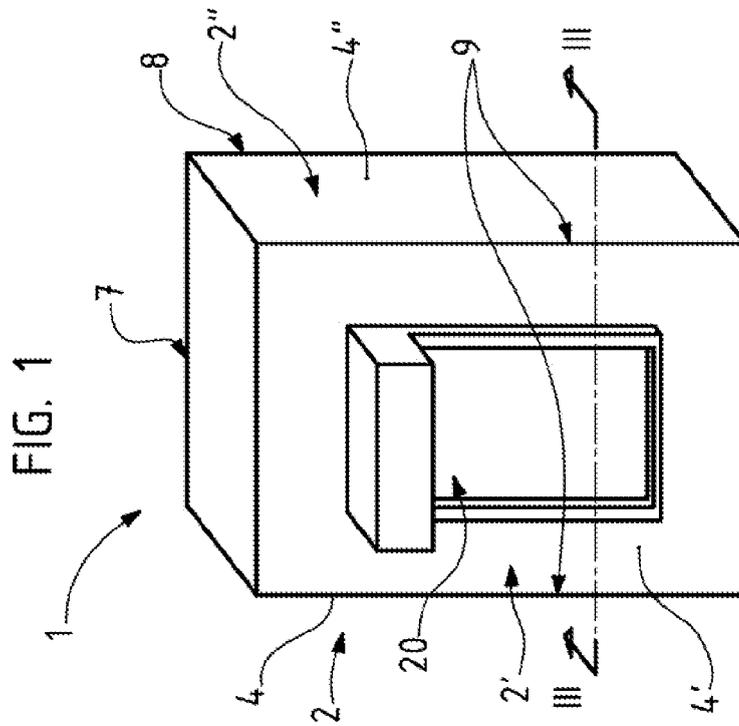


FIG. 1

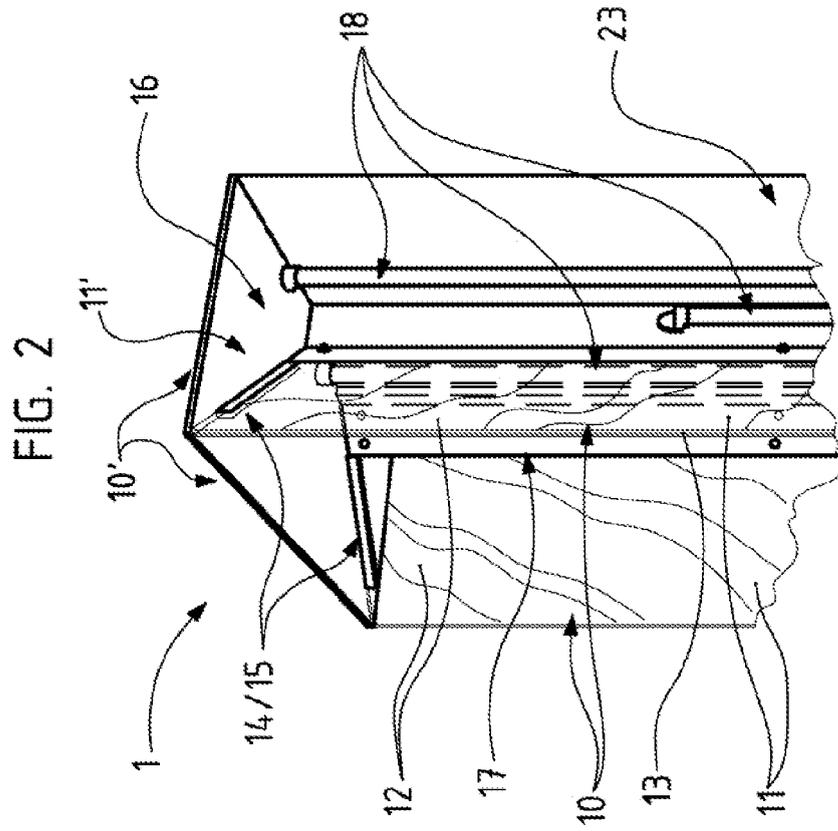
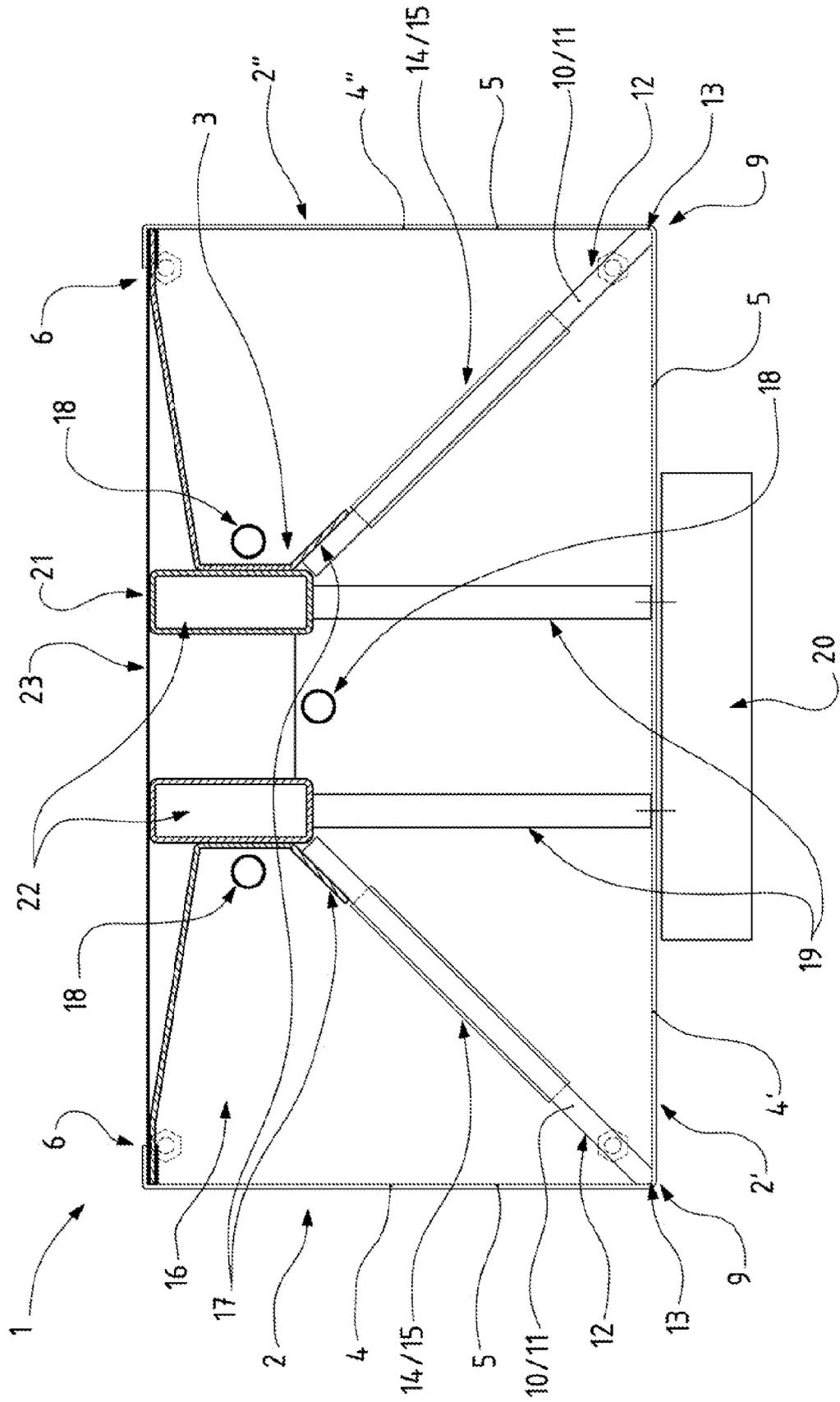


FIG. 2

FIG. 3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X A	US 6 070 351 A (VERRET NORMAND [CA]) 6 juin 2000 (2000-06-06) * abrégé * * figures 3-5 * * colonne 1, ligne 8 - ligne 10 * * colonne 2, ligne 26 - colonne 3, ligne 33 * * colonne 6, ligne 28 - colonne 7, ligne 61 *	1,3, 10-12 2,4-9	INV. G09F17/00 ADD. G09F13/04 G09F13/18
A	----- EP 0 697 281 A (OJI YUKA GOSEISHI CO., LTD) 21 février 1996 (1996-02-21) * page 2, ligne 5 - ligne 6 * * page 2, ligne 51 - ligne 52 * * page 3, ligne 5 - ligne 12 * * figure 1 *	1-14	
A	----- US 2004/257803 A1 (KERMOADE DAVID N) 23 décembre 2004 (2004-12-23) * abrégé * * figures 4c,5 * * alinéa [0002] * * alinéa [0006] * * alinéa [0012] * * alinéa [0013] * * alinéa [0030] * * alinéa [0031] *	1-14	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) G09F
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 16 janvier 2007	Examineur Pierron, Christophe
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

5

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0872

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-01-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6070351	A	06-06-2000	US 6073376 A	13-06-2000
EP 0697281	A	21-02-1996	CN 1124203 A	12-06-1996
			DE 69500522 D1	11-09-1997
			DE 69500522 T2	15-01-1998
			JP 2764543 B2	11-06-1998
			JP 8054842 A	27-02-1996
US 2004257803	A1	23-12-2004	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82